

D. le Touriste Thalman

CONFIDENTIEL

o.141.301. - VE/mi.

Berne, le 13 novembre 1967

Examen par le Conseil de la science
 les 8 et 9 novembre 1967
 du problème de l'éventuelle participation de la Suisse
 au projet d'accélérateur de 300 GeV (SUPERCERN)

Les présentes notes sont destinées uniquement à l'usage
 interne de la Division des organisations internationales

D. Hartmann en a
 reçu copie; il n'a pas
 été fait de copie
 de couleur.

1. Visite au CERN

Le Directeur général et ses principaux collaborateurs ont remarquablement bien présenté le problème de l'avenir du CERN. La visite des installations (où des expériences de chercheurs suisses étaient en cours) a fait une forte impression sur les membres du Conseil, qui ont été frappés entre autres par les retombées technologiques, aussi nombreuses qu'inattendues, de cette recherche fondamentale (appareils électroniques, calculatrices, aimants, pompes à vide, compresseurs, etc., etc.).

2. Participation de la Suisse au 300 GeV

a) Plan politique

Le Conseil est très rapidement arrivé à la conclusion, unanime, qu'une participation de la Suisse était absolument "unausweichlich". Cet avis a également été celui de M. Redli, qui, après avoir souligné que notre pays ne saurait se distancer de cet effort commun européen, s'est toutefois demandé où allait s'arrêter l'ambition des physiciens des hautes énergies; un frein devra bien y être apporté un jour; des garanties contre l'escalade des dépenses devront être trouvées.



La question a été posée de l'opportunité de démarches suisses, sur le plan bilatéral, auprès des pays qui (tels l'Allemagne fédérale et le Royaume-Uni) sont préoccupés comme nous par le gigantisme du projet et par la hâte à vouloir le réaliser. Le Conseil n'a cependant pas retenu cette idée, toute défendable qu'elle soit. La Suisse a déjà assez clairement manifesté ses préoccupations, par sa déclaration de décembre 1966, pour qu'il soit encore nécessaire de les rappeler aux Etats qui les partagent. Justifié l'an dernier et peut-être utile dans une certaine mesure à la cause commune, le coup de frein suisse ne saurait être répété. Nous passerions alors pour systématiquement hostiles à la poursuite des efforts du CERN, qui constitue pourtant, en Europe, le meilleur exemple d'une coopération scientifique intergouvernementale harmonieuse et fructueuse. De toute façon, si l'Allemagne et le Royaume-Uni devaient finalement se décider, ce qui sera tôt ou tard le cas, rien ne pourra plus empêcher la réalisation du 300 GeV. Cela dit, il est évident que nous n'avons pas intérêt à hâter une décision. Il sera toujours assez tôt d'annoncer notre participation lorsque les trois Etats qui à eux seuls totalisent 65 % environ des contributions (Allemagne fédérale, France et Royaume-Uni) et dont la participation est indispensable, se seront enfin décidés. Le Conseil ayant reconnu une priorité au projet de Villigen, il y a six mois, souhaite qu'elle soit maintenue tant que le SUPERCERN ne s'imposera pas inéluctablement à nous.

b) Plan scientifique

Personne n'a contesté l'intérêt scientifique du projet. Le Conseil l'a même jugé si évident qu'il n'a pas estimé utile d'entendre encore une délégation de physiciens. Le Conseil n'a pas non plus contesté l'utilité d'un appui aux recherches fondamentales de ce genre, "fer de lance" de tout progrès scientifique. Mais il a estimé que, lorsque la recherche en physique des particules comprendra pour la Suisse ces deux importants "Schwerpunkte" de Villigen et du SUPERCERN, il faudra veiller alors à une coordination

harmonieuse dans cette discipline, de façon à ne pas manquer de tirer tout le profit possible de ces équipements très coûteux. Quelques membres n'ont pas caché que même ainsi les critiques seront sévères, lorsque sera connu le montant très important de l'appui accordé à cette seule discipline.

c) Plan financier

La charge résultant pour la Confédération de l'addition des dépenses Villigen + CERN + SUPERCERN, reconnue très lourde, n'a cependant pas été jugée insupportable par rapport à l'accroissement parallèle certain des charges dans bien d'autres secteurs. Mais il faudra veiller à éviter désormais de telles "surprises". De même qu'il faudra se garantir contre des dépassements inattendus. Il a été décidé, à cet effet, que le Conseil serait tenu régulièrement au courant des développements du projet Villigen. D'autre part, lorsque la participation suisse au 300 GeV sera annoncée, il conviendra de rappeler l'important effort fait à Villigen et de souligner que nous sommes obligés, de ce fait, de fixer une limite à notre contribution au delà de laquelle nous ne pourrions aller (par exemple contribution de 4 % au maximum ou encore même condition que celle posée par l'Autriche, soit que le 80 % des contributions au CERN actuel soit assuré pour le SUPERCERN).

La possibilité d'intéresser le CERN financièrement à Villigen ou de "monnayer" de quelque autre façon l'effort ainsi fait par la Suisse (réduction de notre contribution au SUPERCERN, par exemple) n'a plus été retenue. Le Conseil a en effet estimé qu'il valait mieux ne plus se bercer, comme il y a six mois, de semblables illusions. Un tel marchandage serait très délicat et surprendrait de la part d'un pays qui ne passe pas pour pauvre et qui ne fait en fin de compte pas un effort national tellement différent, dans ce domaine, de ce que d'autres Etats membres du CERN ont déjà consenti, sans avoir pour autant demandé le moindre traitement spécial au CERN. Si, néanmoins, quelque accord pouvait être passé avec le CERN ou avec certains Etats particulièrement intéressés par Villigen - et il faudra s'employer dans ce sens -

alors, bien sûr, on pourra se féliciter de rentrées qui réduiront un peu la facture de Villigen. Il serait cependant utopique de croire que cette réduction sera importante. D'autant plus, ainsi que l'a relevé le Ministre Burckhardt, que Villigen n'a pas été conçu pour être mis largement à la disposition de l'étranger mais bien pour servir en premier lieu à nos physiciens.

3. Problème du site du 300 GeV

Le Conseil s'est penché assez longuement sur la question, soulevée le 7 octobre 1967 par le groupe des physiciens suisses, de l'opportunité de procéder maintenant encore à des études géologiques des sites qui pourraient éventuellement entrer en considération en Suisse, ceci en prévision du cas où notre pays serait requis de faire une offre qui permettrait de sortir d'une impasse lors du choix final du site. Le Conseil a finalement conclu, avec M. Chavanne, que la Suisse avait bien fait de ne pas présenter d'offre, à l'époque, et qu'entreprendre maintenant des études géologiques importantes ne se justifierait pas. Car même si les offres actuelles suscitent certaines hésitations ou critiques, il paraît bien peu probable que les Etats membres du CERN en viennent à considérer qu'une offre suisse résoudrait véritablement tout et nous approchent dans ce sens. De plus, la plupart des considérations qui avaient conduit notre pays à s'abstenir sont toujours encore valables aujourd'hui. (*Des de terrain de 20 km² disponibles*)

4. Conclusions pour l'avenir

Le Conseil a tiré de ce cas Villigen-SUPERCERN les conclusions qui s'imposaient.

Il s'est trouvé, en fait, tant lors de la décision concernant Villigen que lors des présents débats sur le SUPERCERN, devant des options forcées. La question Villigen était pratiquement déjà tranchée lorsqu'elle lui fut soumise et il ne saurait être question de revenir maintenant en arrière. Quant au SUPERCERN,

la Suisse, hôte du CERN, ne peut absolument pas faire autrement que d'y participer. Ce qui est regrettable et ne devrait plus se produire, c'est que des opinions assez divergentes aient pu être émises par le Conseil, à six mois d'intervalle, du fait de l'accent porté chaque fois sur un aspect différent du problème d'ensemble. Le Conseil ne doit plus se prêter à l'avenir à une telle "Salami-Taktik".

Le seul moyen d'éviter désormais de prendre ainsi des décisions de cas en cas, sans grande coordination, est de s'atteler sans tarder à l'élaboration d'une conception d'ensemble de la politique scientifique suisse, avec toutes les options que cela exigera. Ce sera le meilleur moyen d'éviter qu'une discipline soit avantagée simplement parce que ses protagonistes ont été les plus décidés et les plus rapides. Au contraire, toutes les disciplines qui le méritent devront pouvoir être assurées ainsi d'un appui. D'autre part, on aura de la sorte toutes les indications indispensables pour une adaptation des ressources fiscales aux besoins importants et nouveaux de la science. Pour commencer, le Président a invité les Départements (dont le Département politique pour les engagements internationaux) et institutions (le Fonds national par exemple) intéressés, à fournir au Conseil des inventaires aussi précis que possible des tâches scientifiques qui vont incomber à la Confédération ces prochaines années. Le Conseil a décidé de vouer sa réunion de février à cette question primordiale d'une conception d'ensemble.

Le Parlement devra être informé en temps voulu (peut-être lors de la réponse à la motion Reimann ?) de l'intention du Conseil de la science d'arrêter une conception d'ensemble. Un message "global" lui sera ensuite présenté, qui devra être bien distinct du message relatif au SUPERCERN.

N.B. L'inventaire que devra établir notre Division pourra se scinder en deux parties:

- 1) un inventaire des activités internationales, par organisation et par discipline (c'est précisément le tableau auquel M. Piffaretti travaille actuellement);
- 2) un inventaire des charges, actuelles et futures (on pourra reprendre à cet effet les données rassemblées par M. Neeser pour le plan financier).

Lucas